



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2024-062

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

43_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Haute-Loire / Direction

43-2024-03-18-00008 - Récépissé déclaration organisme SAP - CHAUSSE (2 pages)

Page 3

43_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des risques naturels

43-2024-03-19-00016 - Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 18 mars 2024 enseigne WELDOM à Dunières (1 page)

Page 6

43_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de Haute-Loire

43-2024-03-18-00008

Récépissé déclaration organisme SAP - CHAUSSE



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP882388911

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu la demande de déclaration déposée le 22 janvier 2024, par l'organisme CHAUSSE NICOLAS, St Germain Laprade (43700)

Le Préfet de la Haute-Loire

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de la Haute-Loire 3 Chemin du Fieu 43000 LE PUY EN VELAY, le 22 janvier 2024 et complétée le 16 mars 2024 par M. CHAUSSE Nicolas en qualité de dirigeant pour l'organisme CHAUSSE NICOLAS dont l'établissement principal est situé 01 Rue Sabadel 43700 SAINT GERMIAN LAPRADE et enregistrée sous le N° SAP882388911 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt du dossier complet de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur de la DDETSPP de la Haute-Loire 3 Chemin du Fieu 43000 LE PUY EN VELAY ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

DDETSPP de Haute-Loire
03 Chemin du Fieu - CS 40348
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Courriel : ddetspp-oasp@haute-loire.gouv.fr

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand 6 Cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Le Puy en Velay,
le 18 mars 2024

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice de la DDETSPP Haute Loire



Carole SOUVIGNET

43_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2024-03-19-00016

Décision de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial du 18 mars 2024
enseigne WELDOM à Dunières

**DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL**

«Réunie le 18 mars 2024, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Haute-Loire a décidé d'autoriser l'extension de la surface de vente de 352 m² et l'extension (régularisation) de 142 m² de surface de vente d'un magasin sous enseigne «WELDOM», sollicitée par la SARL DUNIERES DIFFUSION sur la commune de DUNIERES».

Le Préfet

signé : Yvan CORDIER